

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°89-2024-192

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Direction de la citoyenneté et de la légalité

89-2024-06-17-00001 - AP candidature Législatives 2024 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2024-06-17-00001

AP candidature Législatives 2024



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des Réglementations
et des Élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2024/0629

**fixant la liste des candidatures pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale
1er tour – 30 juin 2024 – Département de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0390 du 14 septembre 2023 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu les candidatures enregistrées ;

Vu le résultat du tirage au sort effectué le 16 juin 2024 fixant l'ordre des emplacements d'affichage pour les candidats déclarés au 1er tour des élections législatives le 30 juin 2024 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne ;

ARRETE

Article 1er : La liste des candidatures à l'occasion du scrutin du 30 juin 2024 pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale est fixée comme suit pour le département de l'Yonne :

1ère circonscription :

N° du panneau d'affichage	Candidat	Remplaçant
1	Mme MANIGAUT Sylvie	M. GAUDIAU Armand
2	M. ALBRECHT Victor	M. DA SILVA MOREIRA Paulo
3	Mme BÄHR Céline	M. BOISARD Jean-François
4	M. LETIERCE Jean-Christophe	M. FLEURY Eric
5	Mme LOURY Florence	M. CANCELA-BRAULT Bruno
6	M. GRENON Daniel	M. PONELLE Jean-Marc

1/2

2ème circonscription :

N° du panneau d'affichage	Candidat	Remplaçant
1	Mme ROY Sophie-Laurence	M. NONAT Paul
2	Mme DEMUSSY Sylvie	Mme LAIRAUDAT Marie-Christine
3	M. VERHEGGE Thomas	M. VIEILLY Jean
4	Mme NAKOV Iris	Mme VOIS Caroline
5	M. VILLIERS André	Mme MOREAU Dorothée
6	Mme CARRASCO Anita	Mme LECLAIR Michèle
7	M. VEYSSIERE Philippe	Mme SYGROVES Marion

3ème circonscription :

N° du panneau d'affichage	Candidat	Remplaçant
1	Mme CROUZET Michèle	M. BLANCHARD Gautier
2	Mme PALLANT Simonne	M. CARRASCO José
3	M. ODOUL Julien	M. MASSARD Ludovic
4	M. SORET Nicolas	Mme NAZE Nadège
5	M. KERMIN Jean-Charles	Mme KERMIN Annie
6	Mme VILBOIS Annik	Mme DO Nhu-Anh
7	M. WEIGEL Grégoire	M. AUBÉ Louis-Marie

Article 2 : Chaque candidat utilisera le panneau d'affichage qui lui est affecté.

Article 3 : La liste des candidats devra être affichée en mairie, dès réception, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Dijon. Le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. les sous-préfets des arrondissements d'Avallon et de Sens, les maires des communes du département de l'Yonne sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Auxerre, le **17 JUIN 2024**

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire Générale,



Pauline GIRARDOT